

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

Ce mois-ci

Au moins:

 **16** expulsions de lieux de vie
durant **12** opérations d'expulsion

 **142** tentes saisies

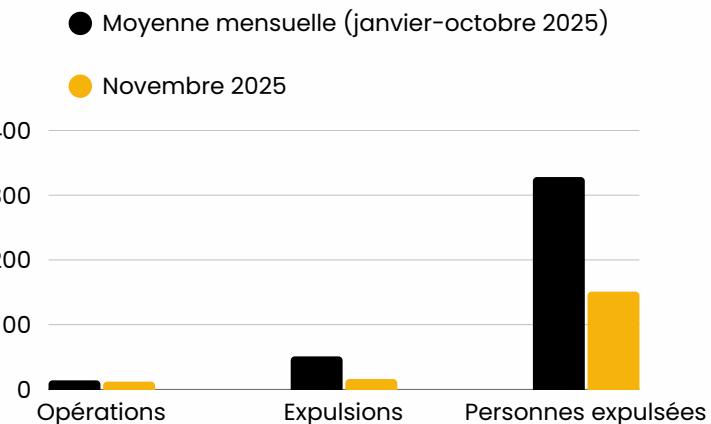
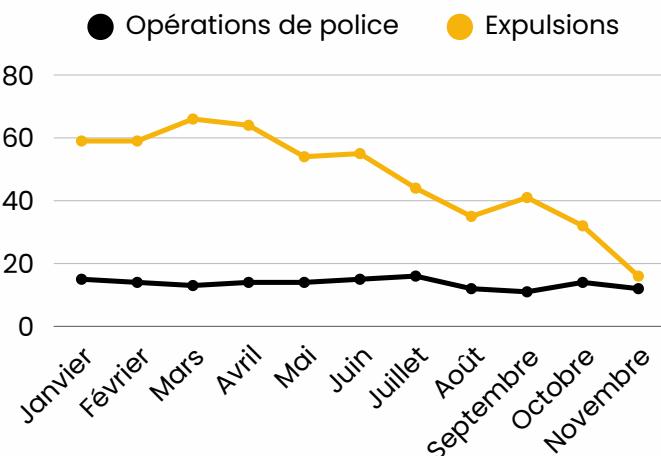
 **151** personnes expulsées

 **6** arrestations

Cette année

En novembre 2025, la barre symbolique des **500 expulsions et des 3000 personnes expulsées depuis le début de l'année a été franchie**. Par rapport au reste de l'année 2025, le nombre d'opérations de police reste stable tandis que le nombre d'expulsions (et de personnes expulsées) diminue. En effet, une opération peut concerner plusieurs expulsions ; or en novembre plus de la moitié des opérations ne concernait qu'une expulsion. Cela s'explique par le fait que **le nombre de lieux de vie sujets à des expulsions dans le cadre d'enquêtes en flagrance a diminué**. Ce type d'opération est un détournement de procédure visant à expulser les personnes soudainement et leur nier leurs droits. La réduction du nombre de lieux de vie inclus dans ce type d'opération est en lien avec le **harcèlement policier** mis en place durant l'été 2025. Ce dernier, auquel s'ajoute **des installations dissuadant la réinstallation des personnes exilées** (rochers, barrières, barbelées...), a conduit à la **désertion de plusieurs lieux de vie auparavant concernés par des expulsions**.

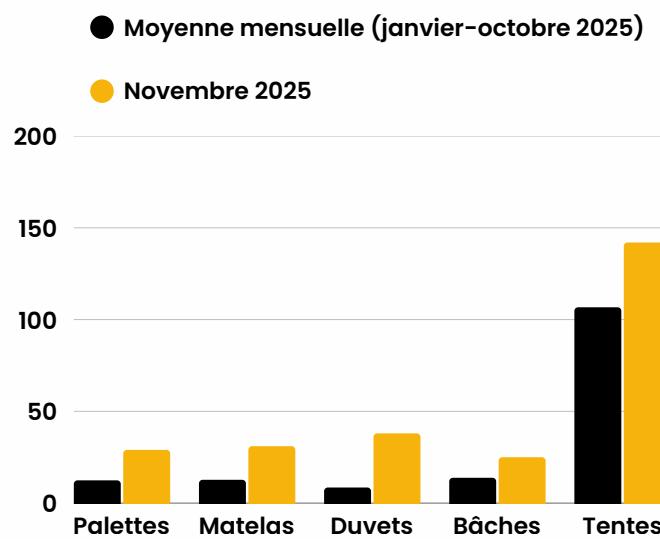
En revanche, le nombre d'arrestations se déroulant pendant une expulsion est de même ampleur que la moyenne mensuelle du reste de l'année.



Des saisies en hausse

Le nombre d'objets saisis par les forces de l'ordre lors des expulsions est plus important en novembre que pendant les autres mois de l'année.

Cela s'explique par **la chute des températures** : les personnes exilées ont besoin de plus d'équipements en hiver qu'en été, il y a donc plus d'effets personnels (tentes, duvets...) sur les campements informels susceptibles d'être volés par les forces de l'ordre.



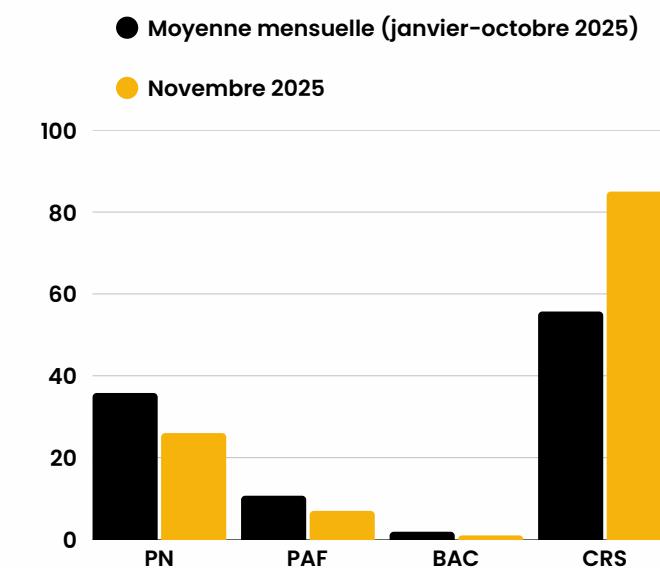
Une mobilisation policière démesurée

Presque toutes les 48h à Calais, des personnes exilées sont expulsées de leurs lieux de vie. Presque tous les lundis, mercredis et vendredis, les forces de l'ordre expulsent et saisissent les affaires personnelles des personnes exilées.

En novembre 2025, on observe un peu moins de véhicules de la police nationale et de la police aux frontières mais **nettement plus de vans de CRS par rapport au reste de l'année** :

7 en moyenne par opération, pour des expulsions concernant relativement moins de personnes par rapport aux mois précédents (15 personnes en moyenne), soit un rapport d'un van de CRS pour 2 personnes expulsées environ. Cela témoigne d'une démonstration de force disproportionnée et d'une volonté d'intimider.

C'est sur ce même lieu que se sont déroulées des fouilles archéologiques à partir du 12 novembre, justifiant de chasser les personnes y vivant "pour leur sécurité" d'après les mots d'un employé présent sur le chantier.



L'expulsion d'une partie du plus grand lieu de vie de Calais

A la suite de l'expulsion d'un hangar squatté en septembre 2025, la majorité des personnes exilées vivant à Calais, représentant environ 1000 personnes, survivent dans un nouveau campement. **Ce déplacement d'un lieu stable à une zone extérieure exposée aux intempéries hivernales et aux expulsions est lié à l'absence de solutions d'hébergement.**

Le 20 novembre, aux alentours de 6 heures du matin, un important dispositif policier arrive sur une partie des lieux alors que les habitant.es sont encore endormi.es. La température est comprise entre 0 et 5 degrés ce jour-là. Au moins 12 fourgons de CRS et une voiture de police banalisée sont comptabilisés par les observatrices.

D'après les habitant.e.s, **certain.e.s d'entre elles.eux ont été arrêté.e.s par les services de la Police aux Frontières (PAF)** tandis qu'un bus, probablement pour se rendre au CAES (Centre d'Accueil et d'Examen des Situations), était présent. L'opération s'est prolongée jusqu'au milieu de la journée. Au moins 128 objets, dont 46 tentes, ont été saisis. A noter que ce chiffre est grandement sous-estimé en raison d'une visibilité largement obstruée des observatrices depuis le périmètre policier. **Ces saisies contreviennent directement à la loi selon laquelle les biens laissés sur place doivent être inventoriés et remis à disposition de leurs propriétaires.**

De plus, **contrairement à l'obligation légale**, cette opération a été réalisée sans affichage (obligatoire en cas d'expulsion d'un terrain public) ou notification à destination des habitant.es, et aucune solution de logement durable et adaptée aux besoins des personnes n'est proposée. Notons que seulement une petite partie du lieu de vie a été concernée par cette opération, **laissant présager d'autres expulsions partielles tout au long de l'hiver.**



Arrestations et contrôles arbitraires

A ces expulsions pluri-hebdomadaires s'ajoutent **un harcèlement policier permanent**, de jour et de nuit, dans le centre-ville comme sur les lieux de vie.

Plusieurs observations et témoignages rendent comptent de contrôles au faciès effectués dans les rues du centre-ville, aux alentours et à l'intérieur des lieux de vie, aux arrêts de bus et à la gare. La Police Aux Frontières (PAF) effectue de nombreux contrôles qui conduisent à des arrestations pour vérification de droit au séjour à l'hôtel de police de Coquelles (62).

Aferwerki témoigne

Aferwerki, de nationalité érythréenne, témoigne avoir été **brusquement arrêté alors qu'il allait acheter du pain** à proximité de son lieu de vie. Selon lui, la PAF attend régulièrement des personnes exilées à cet emplacement, entravant la possibilité de se rendre dans le magasin.

On lui prend directement son téléphone, **il ne peut prévenir personne, ses proches passent la nuit à s'inquiéter**. Là-bas, il est dans une petite pièce sale avec des WC, l'odeur est extrêmement désagréable, il ne peut pas dormir. De l'eau lui est donnée mais pas de nourriture (contrairement à ce qui est indiqué dans le procès-verbal). **Les agents semblent heureux d'avoir arrêté quelqu'un, se congratulent, rient**. Ils se moquent quand ils passent devant lui. Un s'énerve quand il parle, hausse le ton, tape du poing sur la table.

Il a été détenu de 19 heures jusqu'à 11 heures le lendemain et ressort avec une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

Son cas n'est pas isolé. Une semaine avant son arrestation, 5 personnes de son lieu de vie ont été arrêtées par des agents de la PAF qui sont venus directement sur le campement vers 8h du soir. Ils arrêtent aussi des femmes.

Un autre témoin atteste de la présence de trois véhicules de la PAF et d'au moins une dizaine d'agents sur un autre lieu de vie à 4 heures du matin. Ils étaient munis de **lampes torches très puissantes, de gaz lacrymogènes et d'armes**.

Cela illustre le harcèlement policier sans relâche dont sont victimes les personnes exilées bloquées à la frontière sans solution d'hébergement, suscitant **un état de stress et de sur-vigilance permanent** dans un contexte hivernal déjà extrêmement précaire.